

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES
VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

- Épreuve commune aux deux B.T.S. -

SESSION 2007

SUJET

**ÉPREUVE E4 – ÉCONOMIE ET DROIT APPLIQUÉS
AU TOURISME (U4)**

Durée : 4 heures

coefficient : 3

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé pour cette épreuve.

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 10 pages, numérotées de la page 1/10 à 10/10**

LISTE DES ANNEXES

Avertissement :

Dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse spécialisée ou non sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

ANNEXE 1	Groupement d'employeurs : une formule d'avenir.	page 4, 5 et 6
ANNEXE 2	Code du travail	page 7
ANNEXE 3	Le BIOSCOPE	page 8
ANNEXE 4	Extraits de « la lettre de la Compagnie des Alpes » avril 2006	page 9
ANNEXE 5	Extraits de « la lettre de la Compagnie des Alpes » juillet 2006	page 10

PREMIERE PARTIE : Travail méthodologique.

Le secteur du tourisme est fortement marqué par un caractère saisonnier, tant au niveau de l'emploi que de la gestion de ses activités.

A – Exploitation et analyse d'une documentation relative au groupement d'employeurs.

A partir des annexes 1 et 2 et de vos connaissances, vous répondrez aux questions en les illustrant si possible par des exemples.

1. 99 % des groupements d'employeurs sont constitués en association. Ils sont dotés de la personnalité morale et n'ont pas de but lucratif. Expliquez ces deux caractéristiques juridiques.
2. Recensez les avantages d'un groupement d'employeurs :
 - pour les entreprises adhérentes,
 - pour les salariés.
3. Identifiez les freins au développement de ces groupements d'employeurs dans le tourisme.
4. Expliquez les similitudes et les différences entre la mise en place d'un emploi dans l'intérim et dans le cadre d'un groupement d'employeurs.
Votre réponse peut être présentée sous forme de schéma

B – Exploitation d'une documentation relative à un parc de loisirs.

Un nouveau parc de loisirs a ouvert le 1^{er} juin 2006 en Alsace. Il s'agit du Bioscope, premier parc de loisirs et de découvertes consacré à l'homme et à son environnement. Ce projet qui a pris forme dans le cadre du Plan « Alsace 2005 » est un nouvel exemple de partenariat public - privé.

A l'aide de vos connaissances et des annexes 3, 4, 5, vous traiterez les points suivants :

1. Repérez les différents métiers du groupe Compagnie Des Alpes (CDA). Comparez leur part respective dans le chiffre d'affaires global annuel.
2. Présenter l'évolution de la stratégie du groupe C.D.A. en précisant par quel moyen elle a été possible.
3. Expliquez les avantages et les inconvénients de la stratégie actuelle adoptée par le groupe C.D.A.
4. Présentez le lien existant entre le parc Bioscope et le groupe C.D.A. et expliquez le mode de gestion du parc.
5. Identifiez la forme juridique du groupe C.D.A.

DEUXIEME PARTIE : Développement structuré

De nombreux événements touchent régulièrement le secteur du tourisme (terrorisme, épidémies, conflits armés, catastrophes naturelles...). La sécurité des touristes devient la préoccupation première des organisations touristiques et des pouvoirs publics.

Le dictionnaire Larousse définit la sécurité comme la situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger, aucun risque d'agression physique, d'accident, de vol, de détérioration.

Dans un développement structuré, après avoir présenté les différents risques auxquels sont exposés les touristes, vous analyserez par quels moyens les organisations touristiques et les pouvoirs publics peuvent y faire face.